



MAIRIE DE LA NEUVILLE EN HEZ

1 Rue du 8 Mai 1945

60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Tél. 03 44 78 95 43

Fax. 03 44 78 01 20

mairie.laneuvillenhez@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU 15 AVRIL 2022

Le 15 avril 2022 le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la salle des fêtes, suite aux travaux de réhabilitation de la Mairie, à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs et Mesdames DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angelo, LEFORT Evelyne, MARSEILLE Martine, RONGERAS Paul, GAUSSORGUES Eric, LEQUEUX Amélie, EVRARD Isabelle.

POUVOIRS : Monsieur DEVISSCHER Arnaud à Monsieur VENTURINI Angelo,
Monsieur LEMOINE Jean-Luc à Monsieur DUCOLLET Gérard,
Madame GALLI Laurence à Madame LEQUEUX Amélie,
Monsieur BONFILS Rémi à Monsieur RONGERAS Paul,
Madame LECANUET-LIBERGE Sarah à Madame LEFORT Evelyne.

Monsieur VENTURINI Angelo a été élu secrétaire de séance.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur VENTURINI Angelo pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

**TAXES DIRECTES LOCALES
POUR 2022**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux de l'an passé donc de voter les taux suivants :

2022	
Taxe foncière (bâti) :	59.33
Taxe foncière (non bâti) :	121.99

**COMPTE ADMINISTRATIF
COMMUNAL 2021**

COMMUNE (M14) :

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Monsieur Angelo VENTURINI et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 qui représente :

Un excédent en section d'Investissement de : 53 690.64 €

Un excédent en section de Fonctionnement : 258 468.26 €

Établi par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

**BUDGET PRIMITIF
COMMUNAL 2022**

COMMUNE (M14) :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 2 306 254.00 €

Section de Fonctionnement : 933 562.90 €

Conscient à la fois de la situation financière tendue due à plusieurs facteurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'extinction de l'Éclairage Public de 23h à 5h du matin, à compter de la mi-mai.

Cette décision répond de plus à une demande écologique forte pour notre avenir.

**COMPTE ADMINISTRATIF
COMMERCES 2021**

COMMERCES (M14) :

Le Conseil Municipal donne la Présidence à M le doyen ou la doyenne et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 qui représente :

Un déficit en section d'Investissement de : -175 255,50 €

Un excédent en section de Fonctionnement : + 75 855,00 €

Établi par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

**BUDGET PRIMITIF
COMMERCES 2022**

COMMERCES (M14) :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 2 998 684.00 €

Section de Fonctionnement : 7 000.00 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal (1), en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 15 avril 2022, le Compte Administratif pour 2021 qui présente un **excédent de fonctionnement d'un montant de 258 468.26 €** et un **excédent d'investissement de 53 690.64** soit un **total de 312 158.90 € (312 158.90 – 248 537 (RAR Recettes +465 759 – RAR Dépenses -714 296) = 63 621.90 €)**

Décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2022 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 Investissement Recettes), pour 194 846.36 €

Affectation à l'excédent reporté, **compte 002 Fonctionnement Recettes, pour 63 621.90 €**

**VOTE DES SUBVENTIONS
POUR LES ASSOCIATIONS EN 2022**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021	SUBVENTIONS 2022
AFODHEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
ASCALIT à LA NEUVILLE EN HEZ	250	*300 + 250
ASNH Foot à LA NEUVILLE EN HEZ	1 400	1 400
CADETS SAPEURS POMPIERS	100	100
CARPE NEUVILLOISE (LA PECHE)	1000	0
CCAS DE LA NEUVILLE EN HEZ (article 657 362)	3 000	3 000
CLUB CYCLOTOURISME SACY (Balade)	0	*500
COLORI'HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	550	550
COMITE DES FETES à LA NEUVILLE EN HEZ	4 000	4 000
COOPERATIVE SCOLAIRE à LA NEUVILLE EN HEZ	1 200	1 700
CROIX ROUGE	100	100
DDEN	100	100
LA FOURMILIERE à LA NEUVILLE EN HEZ+	600	600
L'AIGUILLE D'HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
RESTAURANT DU CŒUR DE MOUY	300	300
PROTECTION CIVILE DE L'OISE	200	200
TEAM OISE ORGANISATION à LA NEUVILLE EN HEZ	1 300	1 300
TENNIS à LA NEUVILLE EN HEZ	600	600
E.N.V.O.L	100	100
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES à LA NEUVILLE EN HEZ	300	300
ARTS ET CULTURE à LA NEUVILLE EN HEZ	1 300	1 300
CHAT DU HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
SECOURS CATHOLIQUE	300	300
LE SENTIER DES AROMES à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
LA MARCHE NORDIQUE	0	250
COLLECTIONNEUR DU CLERMONTOIS	0	*300
TOTAUX	17 700	18 550

Précisions :

*ASCALIT : 550 € dont 300 € alloués lors d'une organisation : Concert ou théâtre.

* CLUB DES COLLECTIONNEURS DU CLERMONTOIS : 300 € de subvention exceptionnelle alloués pour leurs actions lors du Noël 2021 des enfants.

Les membres d'associations suivants se sont abstenus de voter :

Monsieur DUFOUR Jean-François, au titre du Team Oise Organisation et du Club Cyclotouriste de SACY LE GRAND,

Et Monsieur RONGERAS Paul au titre de la Fourmilière.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE COMMERCES
ET GITES COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal ⁽¹⁾, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 15 avril 2022, le Compte Administratif Commerces pour 2021 qui présente un **excédent de fonctionnement d'un montant de 75 855 € et un déficit d'investissement de 175 255.50 € soit un déficit de 99 400.50 €**

Décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2022 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 Investissement Recettes), pour 75 855 €

**PRESENTATION DES DIFFERENTS
RAPPORTS ANNUELS SUR L'EAU
POUR L'ANNEE 2020**

Il est pris acte, par les membres du Conseil Municipal, des différents rapports annuels sur l'eau au titre de l'année 2020.

**DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES
AU SEIN DU CCAS**

Suite à la démission de membres du CCAS, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les trois nouveaux membres suivants :

NOMS	PRENOMS
LEQUEUX	Amélie
BAZIN	Christine
GENEVIEVE	Laure

**Demande de subvention pour la
restauration de deux tableaux
exposés à l'église**

Le maire présente au Conseil Municipal, les devis pour la restauration de deux tableaux exposés (l'assomption de la vierge et Saint Nicolas) dans l'église Coût total de l'opération 10 890 € HT et 13 068 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, et sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Oise, une subvention au taux le plus élevé possible.

**Présentation d'un projet
aménagement espace jeux :
Demande de subvention à la Région**

Le maire présente au Conseil Municipal, le projet d'équipement sportif : Création d'une aire ludique et sportive (Appareils de fitness, Skate-park, mini-stade (gazon synthétique), aire de jeux pour enfants et installation d'un pare ballons tubulaire) Coût total de l'opération 94 771 € HT et 113 725.20 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et sollicite, auprès de la Région des Hauts de France, une subvention au taux le plus élevé possible.

**Présentation d'un projet
aménagement espace jeux :
Demande de subvention à la Cab**

Le maire présente au Conseil Municipal, un projet d'équipement sportif : Création d'une aire ludique et sportive (Appareils de fitness, Skate-park, mini-stade (gazon synthétique), aire de jeux pour enfants et installation d'un pare ballons tubulaire) Coût total de l'opération 94 771 € HT et 113 725.20 € TTC

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) une subvention au taux le plus élevé possible.